

Fabrizio Cantelli,
Marta Roca i Escoda,
Joan Stavo-Debaugé
et Luca Pattaroni (dir.)

Sensibilités pragmatiques

Enquêter sur l'action publique



Fabrizio Cantelli,
Marta Roca i Escoda,
Joan Stavo-Debaugé
et Luca Pattaroni (dir.)

Sensibilités pragmatiques

Enquêter sur l'action publique



Introduction

Cet ouvrage est issu d'un colloque intitulé « Les approches pragmatiques de l'action publique » qui s'est déroulé à Bruxelles sur deux journées. Loin de pouvoir s'apparenter à une encyclopédie ou encore à un dictionnaire, censé faire le tour d'une soi-disant école et représenter un courant intellectuel unifié, cet ouvrage propose une plongée dans un ensemble de travaux qui cherchent à renouveler notre regard sur l'action publique en partageant une certaine sensibilité théorique et méthodologique avec ce que l'on a coutume désormais de nommer un « tournant pragmatique » des sciences sociales¹.

Le point de départ est au fait plus large. Il apparaît comme un faisceau – une nébuleuse – d'options méthodologiques se révélant dans différentes notions théoriques et slogans² qui sont parfois sur-interprétés, ou pire, brandis comme des fétiches déconnectés de tout travail, tant théorique qu'empirique. Toutefois, nul ne pourrait contester que ces options fassent désormais partie du langage et du regard de bon nombre d'enquêtes contemporaines. Que l'on parle tantôt de nouvelles théories critiques, de sociologie des épreuves, des controverses, de la traduction ou encore de théorie de l'acteur-réseau, d'approches pragmatiques ou praxéologiques, le renouvellement intellectuel dessiné ici est profond. Il participe d'une recomposition plus globale, marquée toute à la fois par l'ébranlement des orientations trop directement « macro » (systémisme, néo-marxisme, etc.) et par la critique des lectures exagérément « stratégistes » ou cantonnée à la situation, afin de rouvrir les voies d'une articulation inédite entre les différentes échelles spatiales et temporelles des phénomènes sociaux. Cette recomposition s'est opérée à partir de travaux situés au croisement des sciences sociales (interactionnisme, ethnométhodologie), des sciences économiques (l'économie des conventions), de l'histoire (*micro-storia* en Italie), et d'une variété de courants de la philosophie contemporaine, allant du pragmatisme, à la phénoménologie et à l'herméneutique.

¹ Sur le « tournant pragmatique », voir F. Dosse, *L'Empire du sens. L'humanisation des sciences humaines* (« Pôle pragmatique »), Paris, La Découverte, 1997, p. 53-75 ; M. Breviglieri & J. Stavo-Debauge, « Le geste pragmatique de la sociologie française : autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Anthropologica*, 7, 1999, p. 7-22.

² « Épreuves », « symétrie », « montée en généralité », « réversibilité », « pluralisme », « public », « suivre les acteurs », « regarder l'action en train de se faire » ou « passer d'une sociologie critique à une sociologie de la critique ».

Dans cette perspective, le paysage des analyses des politiques publiques évolue lui aussi sous l'effet d'un métissage de la science politique avec l'histoire, la sociologie et la philosophie. À distance d'un manuel à la gloire de l'une ou l'autre approche participant de ces évolutions, le lecteur trouvera ici plusieurs façons de travailler (sur) l'action publique, qui ne seront pas « aplaties » pour des besoins pédagogiques. Bien au contraire, on suivra ici une constellation d'enquêtes qui partagent avant tout une certaine attention aux détails et aux méandres de l'action publique. Le lecteur pourra y entendre l'écho de cette recomposition en cours et voir comment elle déplace les manières de rendre compte et de comprendre l'action publique³. L'objectif est simple, il s'agit de montrer comment l'action publique peut être saisie à partir de la variété de ces sensibilités pragmatiques dans lesquelles les contributeurs de ce volume se sont reconnus⁴. Ainsi, ce projet s'affranchit de toute tentative, exhaustive et clôturée, de présentation publique d'un seul style et d'une seule approche de la sociologie dite « pragmatique ». La diversité des contributeurs atteste de ce même esprit d'ouverture disciplinaire et d'inventivité conceptuelle, que l'on trouve en lisant les différentes enquêtes⁵.

³ Cet ouvrage, majoritairement composé de contributions de jeunes chercheurs, n'est qu'un témoignage de l'écho de cette recomposition, mais il faut la re-disposer dans un travail plus ample où s'est joué l'émergence d'un regard neuf et vivifiant, qui a permis de se mettre à la hauteur des transformations contemporaines de l'État et des voies de son pouvoir. Ces dynamiques diffuses sont présentes en milieu francophone depuis le début des années 1980 autour notamment de plusieurs laboratoires comme le Centre de Sociologie de l'Innovation, le Centre d'Étude des Mouvements Sociaux et le Groupe de Sociologie Politique et Morale à l'EHESS. D'une certaine manière, elles sont relativement circonscrites à ce qui se rapproche, parfois, d'une communauté de chercheurs qui ont pu se reconnaître des affinités, sans avoir pour autant théorisé un programme commun. Elles mettent en présence des déclinaisons différentes tant méthodologiques, théoriques que politiques tout en n'étant que rarement l'objet d'explicitations et de débats sur les possibles lignes de tension.

⁴ Pour autant, il importe de nous situer face au lecteur car ce projet ne vient pas de nulle part. L'idée a germé progressivement, à la suite de lectures, de rencontres et de séminaires. Organisateur principal du colloque, l'équipe du GRAP (Groupe de Recherche sur l'Action Publique) de l'Université Libre de Bruxelles, a sans doute un ancrage, plus ou moins directement, au sein du Groupe de Sociologie Politique et Morale à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, également coorganisateur du colloque.

⁵ Cette ouverture est aussi reflétée par les coordinateurs de cet ouvrage, qui présentent diverses appartenances nationales, disciplinaires et institutionnelles. Ont également participé au conseil scientifique du colloque : Marc Breviglieri, Nicolas Dodier et Danny Trom (GSPM/EHESS), Virginie Tournay (CNRS/PACTE-Grenoble), Jean-Marc Weller (CNRS/LATTS), Steve Jacob (Université de Laval), Didier Vrancken et Marc Jacquemain (Université de Liège), Abraham Franssen, Olivier Paye, Christine Schaut et Yannick Vanderborcht (Facultés universitaires Saint-Louis), Jean-Louis Genard, Guy Lebeer et Nathalie Zaccari-Reyners (Université Libre de Bruxelles),

À vrai dire, la crainte de voir se reproduire et se répéter une « bonne parole » nous a habités. Laquelle d'ailleurs ? Étant donné qu'il n'y pas ici l'examen d'une seule grande figure ou d'un seul pôle, le spectre d'une routinisation et d'un côté un peu figé ont été éloignés d'emblée. En science politique, les effets d'étiquette, une certaine routine et une pensée par « mots-clefs » semblent également avoir conquis plusieurs approches, par exemple dans l'étude des politiques publiques ou dans l'analyse des mouvements sociaux⁶ où parfois on semble se contenter paresseusement de citer le titre d'un ouvrage connu, ou de confondre un concept avec un slogan politique ou un label qui se suffirait à lui-même. Ce trope n'est pas propre à l'une ou l'autre approche, ou à un domaine de spécialisation. Plusieurs propositions de communication ont dû être écartées précisément parce qu'elles paraissaient motivées plus par un opportunisme maladroit ou encore, dans certains cas, marquées par une incompréhension de ce qui peut être considéré comme le fonds commun de ces sensibilités pragmatiques⁷.

Profitons en ici pour noter qu'il est plus juste de parler d'un tournant « pragmatique » que d'un tournant « pragmatiste » qui serait clairement rattaché à la philosophie du même nom. En effet, les chercheurs qui ont participé de ce qui a ensuite été décrit comme un « tournant pragmatique » ont déployé leurs travaux sans prendre explicitement appui sur la philosophie pragmatiste d'auteurs tels que J. Dewey, W. James et C. S. Peirce. Le rapatriement de la philosophie pragmatiste dans l'espace des sciences sociales francophones n'est intervenu qu'au début des années 2000⁸. Autrement dit, il est historiquement faux de rattacher la naissance des sociologies dites « pragmatiques » à la philosophie pragmatiste, puisque ce n'est qu'assez tardivement que l'intérêt pour cette philosophie s'est fait jour. Évidemment, des schèmes issus des pragmatistes sont souterrainement présents dans la sociologie dite « pragma-

Thomas Périlleux et Jean De Munck (Université catholique de Louvain). On voudrait également rappeler le rôle actif de discutants invités : Bruno Karsenti (GSPM/EHESS), Nicolas Auray (GSPM/EHESS), Dominique Linhardt (CSI), Baudouin Dupret (CNRS), Carole Gayet (CEMS/EHESS), Jacques Moriau (ULB) et Cédric Terzi (Lille 3 et CEMS/EHESS).

⁶ Le texte de présentation du séminaire 2008-2009 « Observer les mobilisations », organisé par le Centre de recherches politique de la Sorbonne (Université Paris 1), procède d'un même diagnostic.

⁷ Soulignons que plus de 80 propositions de communications, de tout horizon, mêlant des disciplines, des approches, des générations et des terrains différents nous sont parvenues.

⁸ On remarquera ainsi que le volume de *Raisons pratiques* consacré au pragmatisme ne date que de 2004 (B. Karsenti & L. Quéré, *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, vol. 15, 2004), le travail de retraduction de l'œuvre de J. Dewey commence en 2003 (avec la parution conjointe de *Le public et ses problèmes* et de *Reconstruction en philosophie*) et celle de W. James en 2005.

tique », via les sociologies américaines dont elle s'est inspirée, mais cette source n'a pas été immédiatement saisie et travaillée en propre, c'est seulement au début des années 2000 qu'elle a été considérée avec attention⁹. On notera encore que la sociologie dite « pragmatique » peut permettre de nourrir une vue critique sur les postulats politiques et sur l'anthropologie capacitaire de la philosophie pragmatiste.¹⁰ Néanmoins, ce n'est pas cette dernière voie qui est explorée dans les contributions rassemblées dans cet ouvrage puisqu'on y constate plutôt une relative indifférence à l'égard de ces questions¹¹. Dans cette perspective, le recours à l'idée de « sensibilités » reflète notre volonté de ne pas établir trop rapidement des liens de filiation.

⁹ Contrairement à ce que l'on entend souvent B. Latour n'a absolument pas contribué à faire redécouvrir les pragmatistes. Dans un entretien réalisé fin 2005 par A. Fossier et E. Gardella pour la revue *Tracés*, B. Latour confessait ainsi que « la bizarrerie, c'est que je suis arrivé très récemment à Dewey » (p. 4). De fait, le premier sociologue à avoir fait retour sur cette philosophie est L. Quéré (« La structure de l'expérience publique d'un point de vue pragmatiste », in D. Cefaï & I. Joseph (dir.), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Paris, Éditions de l'Aube, 2002 ; « Le public comme forme et comme modalité d'expérience », in D. Cefaï & D. Pasquier (dir.), *Les Sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, coll. « Curapp », 2003 ; « Confiance et engagement », in A. Ogien & L. Quéré (dir.), *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, Paris, Economica, coll. « Études sociologiques », 2006). C'est aussi à ce dernier que l'on doit d'avoir retraduit, avec D. Cefaï, *L'esprit, le soi et la société* de G. H. Mead.

¹⁰ À ce propos, nous renvoyons le lecteur aux textes suivants : J. Stavo-Debaugue & D. Trom, « Le pragmatisme et son public à l'épreuve du terrain. Penser avec Dewey contre Dewey », in B. Karsenti & L. Quéré, *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, op. cit., p. 195-226 ; M. Breviglieri, « Penser la dignité sans parler le langage de la capacité à agir », in J.-P. Payet & A. Battagay, *La reconnaissance à l'épreuve*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 83-92.

¹¹ En effet, il n'est presque jamais fait directement usage de la philosophie pragmatiste, hormis plusieurs pistes dans la contribution de L. Damay sur la démocratie délibérative en Belgique ou dans celle de Mathieu Berger et au travers de quelques références çà et là. Mais plus globalement, ce qui s'apparente à un « angle mort » dans les analyses actuelles de l'action publique devrait nous interroger plus avant sur l'usage, apparemment problématique, des ressources philosophiques pour élucider l'action publique et ses ressorts politiques. Alors que l'histoire, mais aussi l'économie ont déjà inspiré et traversé de nombreux travaux sur l'action publique, il ne faudrait pas voir le recours à la philosophie comme un pas en arrière pour les analyses de l'action publique, plus encore pour celles porteuses de sensibilités pragmatiques. Il est fini le temps où toute philosophie politique paraissait d'emblée suspecte pour l'analyste de l'action publique. Et recourir à des ressources philosophiques ne demande pas moins, selon nous, de mener en tant que telle une solide enquête de terrain, comme le montre par exemple le travail du chercheur américain Archung Fung (A. Fung, *Empowered Participation. Reinventing Urban Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2004). Pour le dire autrement, on voit que ce que nous nommons ici des sensibilités pragmatiques de l'action publique ont encore bien des chantiers à ouvrir et à découvrir.

Cette idée, délibérément floue et plurielle, nous porte en amont du travail du chercheur, elle pointe vers les ressorts partagés d'un certain regard théorique et méthodologique. D'une certaine manière, nous voulons défendre l'idée que les sensibilités pragmatiques se rejoignent avant tout dans un certain intérêt pour l'exploration d'un monde en transformation, partageant une envie de le décrire plus finement et de trouver pour cela les outils et les concepts susceptibles de prendre au sérieux ce qui change et ce qui fait changer. Concernant l'action publique cela se traduit dans le souhait de considérer l'action publique comme du politique en action qu'il s'agit de décrire finement. C'est ainsi l'ensemble des opérations, des acteurs, des principes et des dispositifs qui permettent d'ordonner un monde commun que les contributeurs ont cherché à « rencontrer », comprendre et critiquer. Le lecteur aura donc l'occasion de se pencher sur des dispositifs délibératifs, sur des gestes associatifs menés à l'égard des sans domiciles fixes, sur les experts de l'Union Européenne, sur des politiques de transport, sur le travail des fonctionnaires au guichet, sur le traitement des risques d'inondations, ou encore sur les politiques de lutte contre le dopage, pour ne citer que quelques exemples.

Nous n'allons pas chercher à discuter à l'infini de la nature de ses sensibilités pragmatiques, afin de laisser au lecteur le soin de se faire une idée de la manière dont les contributeurs envisagent l'inscription de leur travail dans les lignes qu'elles dessinent lorsqu'ils se penchent sur l'action publique. On n'échappe pourtant pas si facilement à la question du courant et d'une approche. Un des points de convergence fondamental est la place accordée à l'ethnographie comme dispositif essentiel d'enquête sur l'action publique, sous une forme qu'il faut encore préciser. Une fois que l'on aura précisé l'apport d'un regard ethnographique, nous présenterons encore deux autres aspects au cœur des sensibilités pragmatiques : le souci de la matérialité des dispositifs de coordination et l'attention prêtée au pluralisme, tout à la fois des principes moraux et des formes d'engagement.

Enquêtes ethnographiques et action publique

L'ethnographie peut être au service de sociologies différentes, centrées sur les stratégies des acteurs, les organisations et les rapports de forces. Elle n'est pas en soi guidée par un œil pragmatique. Au-delà de formules, parfois emphatiques, comme « suivre les acteurs », l'ethnographie peut porter des sensibilités dites pragmatiques quand elle s'interroge sur l'action et la coordination en situation¹² sans chercher à

¹² Laurent Thévenot place au cœur de son travail et plus largement du travail des sciences sociales, la question de la coordination, à partir de son caractère incertain et

les attacher *a priori* à des attributs et des rôles préétablis ou les réduire *a posteriori* à la résultante mécanique d'un rapport de forces ou encore à l'équilibre d'intérêts. S'interroger appelle ici un degré d'ouverture méthodologique fort, capable de voir le surgissement, la surprise, l'inquiétude, mais aussi la stabilité à l'œuvre dans l'action publique¹³. Pour le dire en un mot, l'enquête ethnographique contribue à « pragmatiser » le regard de l'analyste dans la mesure où elle permet de tenir à distance des catégories d'analyses devenues ontologies à force de réification. Pour cela, l'enquête ethnographique peut combiner une palette de méthodes, même si elle doit faire la part belle à l'observation *in situ*. Ethnographier le politique implique un solide et délicat travail de description, tout en le débordant aussi par une exploration critique de l'action.

Soulignons maintenant, à partir de certains chapitres de cet ouvrage, la portée des enquêtes ethnographiques dans le renouvellement des études de l'action publique, à l'œuvre par exemple dans le travail de L. Damay et M. Berger au travers de leurs enquêtes ethnographiques sur la démocratie délibérative en Belgique ou dans celui de N. Aboubeker menée au sein d'une préfecture française. À cet égard, la contribution de D. Cefaï, E. Gardella et E. Le Méner rend compte de manière très explicite de l'amplitude que peut prendre une enquête qui doit néanmoins partir des lieux mêmes de l'action publique, là où elle s'exerce et rencontre son « public » :

Dans notre cas, l'ethnographie de l'action publique qu'est l'urgence sociale est indissociable d'un travail collectif d'association, de communication et de coopération, par où différentes instances organisationnelles, des associations loi 1901 comme des agences administratives, des groupements d'intérêt public comme des institutions municipales, prennent en charge la question SDF. L'exploration *in situ*, des maraudes dans la rue aux cabinets des ministères, est la condition de compréhension des interactions sur le terrain, des malentendus qui s'y font jour, des styles organisationnels qui se démarquent les uns des autres, des prises de parti des protagonistes de l'action publique, en relation à une multiplicité d'usagers et de publics. Nous avons donc fait le pari que l'étude de l'action publique orientée vers les sans-abri doit partir d'une enquête ethnographique auprès des premiers concernés, maraudeurs et sans-abri ; et nous avons entrepris, dans un premier temps, de qualifier les prestations de services sur le terrain, en décrivant les interactions en situation qui font la maraude.

de ses ratés, voir L. Thévenot, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte, 2006.

¹³ À propos du positionnement du chercheur face à l'objet d'étude, voir notamment M. Roca i Escoda, « À propos d'un changement de perspective théorique et méthodologique : Enquête sur le processus juridico-politique de la reconnaissance des couples homosexuels à Genève », *Carnets de Bord*, n° 9, sept. 2005, p. 67-77.

L'enquête ethnographique permet donc d'enrichir la description, de placer le regard là où se façonne et s'accomplit l'action publique. En amont, elle permet de lire le lent travail de mise en forme nécessaire à la coordination, comme le montre l'enquête de B. Bernard sur la mise en forme d'un indicateur qui assurera la coordination entre différents agents liés à une surface forestière et M. Catlla qui regarde l'élaboration de projets d'entreprises dans le cadre d'une action publique pilotée par un conseil régional impliquant un grand nombre d'acteurs individuels et collectifs. Dans un autre registre, en revenant sur la requalification patrimoniale d'un monument dévasté par un incendie, A. Pecqueux montre comment la reconstruction du bâtiment est contemporaine de l'exclusion des pratiques que ce dernier accueillait, au grand dam de ses usagers qui se mobiliseront pour les faire valoir. En plongeant le regard au cœur des opérations de composition pratique opérée par l'action publique, l'enquête ethnographique permet de révéler les tensions qui résultent du travail de mise en forme, tensions qui se tiennent à la croisée des conditions de possibilité du politique mais aussi des genres de violence qu'il exerce sur les êtres et les objets dont il se saisit. Ainsi T. Vitale s'appuie sur une ethnographie pour rendre compte finement des processus politiques menant à une décision d'expulsion des populations Roms d'un camp à Milan mais en s'inquiétant aussi des échecs patents de la critique, critique qui n'est parvenue ni à en démontrer le caractère insupportable et injuste ni à infléchir la violence d'une telle politique, notamment à cause de défaillances dans la coordination des acteurs impliqués. L'entrée ethnographique autorise à voir la variété de états des choses et des registres d'engagement des humains sur laquelle se fonde tout en la façonnant l'action publique. Elle ouvre les yeux sur des pans inexplorés, laissés dans l'ombre par les approches qui font l'économie d'une ethnographie, c'est-à-dire l'économie d'une description des points de rencontre et de tension entre le monde et le plan, entre les attachements et les intérêts, entre les agents publics et les usagers. L'ethnographie révèle ainsi pour partie les épreuves de réalité de l'action publique, là où elle doit apprêter, convoquer, forcer afin de tenir compte de ce qui échappe et résiste à la mise en forme des personnes et des choses qu'elle enrôle dans son mouvement et sur lesquelles elle pèse.

Toutefois, il est nécessaire d'englober l'approche ethnographique dans un ensemble plus ample de méthodes qui doivent servir à prendre au sérieux les différents plans de réalité autour desquels prend forme et se joue le devenir de l'action publique. L'enquête sur les catégories statistiques et plus largement les différents outils de formalisation, y compris le droit, est par exemple nécessaire pour rendre compte des

« investissements des forme »¹⁴ qui permettent de faire équivalence et de lier les usages situés à des politiques de large portée. Plusieurs chapitres de l'ouvrage prolongent ces pistes, déjà ouvertes et approfondies par Alain Desrosières et Laurent Thévenot, telles les contributions d'E. Kessous, d'A. Mias et B. Bernard.

L'attention aux équipements de l'action publique

La dimension matérielle fait l'objet d'un travail important de description et s'inscrit précisément au cœur du « tournant pragmatique »¹⁵. On la retrouve en particulier dans les travaux de Laurent Thévenot quand il invitait, avec Bernard Conein et Nicolas Dodier¹⁶, à considérer la place des « objets dans l'action »¹⁷. Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès ont récemment repris cette entrée sur l'instrumentation de l'action publique dans *Gouverner par les instruments*, mais dans une veine clairement foucaldienne selon laquelle : « l'instrumentation de l'action publique est un enjeu majeur de l'action publique car elle est révélatrice d'une théorisation plus ou moins explicite du rapport gouvernant/gouverné, chaque instrument étant une forme condensée de savoir sur le pouvoir social et les façons de l'exercer »¹⁸.

Plusieurs des contributions que nous avons rassemblées explorent cette dimension, sans pour autant se contenter de seulement postuler que « les instruments (...) ne sont pas des dispositifs neutres, ils produisent des effets spécifiques indépendants des objectifs poursuivis et qui structurent, selon leur logique propre, l'action publique »¹⁹, comme le

¹⁴ L. Thévenot, « Les investissements de forme », *Conventions économiques*, Paris, PUF, 1985, p. 21-65.

¹⁵ Sur l'influence des théories de la cognition distribuée et de l'action située, voir B. Conein & E. Jacopin, « Action située et cognition : le savoir en place », *Sociologie du travail*, 4, 1994, p. 475-500. Pour une localisation des théories de l'action située dans les mouvements de la sociologie du travail, cf. M. Breviglieri, « Le fond ténébreux de la routine. À propos des morales du geste technique au travail », in S. Laugier & C. Gautier (dir.), *L'ordinaire et la politique*, Paris, PUF, 2006, p. 189-217.

¹⁶ L. Thévenot, B. Conein & N. Dodier, *Les objets dans l'action*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993.

¹⁷ Elle prend aussi une place centrale dans les travaux de Bruno Latour, même si les choses et les objets sont fréquemment traités en l'état d'« inscription » et finalement bien souvent reconduits à un statut strictement sémiotique, par où ils perdent très vite de leur matérialité puisqu'ils ne surgissent dans leurs enquêtes que pour autant qu'ils sont pris en charge et énoncés par une variété de « porte parole » qui les feraient ainsi rentrer en politique.

¹⁸ P. Lascoumes & P. Le Galès, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 29.

¹⁹ *Ibid.*

font P. Lascoumes et P. Le Galès. Au lieu de s'en tenir à un tel constat, il nous semble qu'il est plus fécond d'explorer la manière dont les instruments s'élèvent sur une variété d'engagements et les lient à des horizons normatifs articulés à des modèles politiques et à des figures de communauté, modèles politiques et figures de communauté qui sont beaucoup plus pensés et intentionnés que P. Lascoumes et P. Le Galès ne le laissent entendre. Ces derniers n'ont en effet que peu de chose à dire sur ce double déplacement : en deçà, vers les formats d'engagement et, au-delà, vers les modèles politiques. Il ne suffit pas simplement de dire que les outils ont une logique propre qui double les rapports de pouvoir mais il faut montrer plus spécifiquement comment cette logique, tout en ouvrant les espaces de coordination nécessaires à la confection et à la menée de l'action publique, réduit les retours de réalité et inscrit l'action publique dans des espaces politiques prédéterminés qui limitent l'appréhension du monde et écrasent d'autres façons de l'évaluer.

Dans cette perspective, la contribution de R. Normand et J.-L. Derouet a le grand mérite de tenir dans un même mouvement l'articulation entre des instruments de mesure, un gouvernement européen, et une expertise internationale. Bien que les auteurs aient le souci de décrire et d'analyser l'équipement de l'action publique par les instruments, ainsi que l'institution de systèmes de connaissance et de formes nouvelles de mobilisation collective, ils constatent que le mode de gouvernement européen relève aussi d'une politique des formats d'information, y compris dans le champ de l'éducation et de la formation. Les auteurs postulent donc qu'« il faut l'entendre comme un processus d'édiction de normes dans des classifications, des codes et des instruments de mesure qui tendent à l'objectivité en privilégiant un certain type d'information et de connaissance. Mais cette police des choses a également des implications morales et politiques en termes de justice au sens où elle déplace les figures de la mise en commun caractérisant le cadre réglementaire et étatique en privilégiant certains modes de coordination ». De la même manière, la contribution de B. Demongeot montre que l'entrée par les objets « permet de surmonter en partie le problème du lien entre discours et concrétisation de l'action publique, sans basculer pour autant dans une position d'évaluateur de politique publique ». Y. Bérard s'inscrit également dans cette perspective, son travail permet de questionner à nouveaux frais ce que fait l'Union Européenne, à partir de la confection et de la circulation d'un « investissement de forme » en apparence mineur, le CV d'expert qui condense des modes d'évaluation spécifiques, engage des formes de coordination particulière et gagne une lourde portée politique en pesant sur les façons de faire valoir des capacités susceptibles d'être prises en compte dans la conduite des projets européens, lesquels sont ainsi

laissés aux mains des entreprises de « consulting ». On peut encore souligner dans cette même veine l'apport de A. Mias qui montre comment les dispositifs pratiques de rédaction des directives européennes participent des formes de compromis instaurés qui ne découlent donc pas simplement d'un équilibre entre les intérêts et les rapports de force des rédacteurs. L'attention aux dispositifs matériels vient ici donner du corps à une approche strictement procédurale du compromis législatif. Elle permet de sortir de l'alternative entre une réduction du travail législatif au rapport de force et sa réduction au seul jeu des arguments.

On notera toutefois que l'attention aux instruments de l'action publique, et plus spécialement aux instruments d'évaluation, peut ne pas être exempte de défauts. Parmi ces défauts, on ne peut s'empêcher de remarquer que la concentration de nombre de chercheurs sur des équipements tels que les « indicateurs » (et autres instruments d'évaluation statistique) peut conduire à ne plus interroger l'action publique en tant que telle, à ne plus aller y voir, à ne plus s'efforcer d'investir les sites où elle vient s'inscrire dans le monde, à ne plus couvrir les lieux où elle exerce ses effets, en se contentant de critiquer la production de ses instruments à distance, dans une distance finalement similaires à celle qui est reprochée aux dits instruments. Par un curieux effet retors, c'est l'engagement pour l'ethnographie qui peut alors se trouver pénalisé. Dans la foulée, c'est la parole véritablement critique qui peut se trouver désarmée, puisqu'elle n'aura plus rien à opposer au travail desdits instruments, si ce n'est des pétitions de principes, en lieu et en place de la mise en visibilité des pans de réels qui échappent (sciemment ou non) à la saisie des instruments vilipendés et que plus aucune enquête sociologique (réclamant elle aussi des équipements métrologiques) ne se chargerait de révéler. Au moment même où les équipements du *New Public Management* s'immiscent au cœur du travail intellectuel, au point de menacer de le défigurer, il serait bon que les chercheurs se rendent compte que l'on ne peut s'en tenir à la seule critique de ces instruments, il convient de montrer leurs effets *in situ* et concrètement, ce qui suppose de défendre l'ethnographie, en tant qu'elle seule le permet.

Une attention au pluralisme

Conjointement à l'usage de l'ethnographie ou encore à l'intégration des objets et des instruments dans l'analyse, c'est finalement le pluralisme qui nous semble pouvoir caractériser les sensibilités pragmatiques. On devrait d'ailleurs parler de pluralismes, au pluriel, car il y a plusieurs manières de comprendre ce pluralisme. Ce n'est pas ici la pluralité des acteurs dans l'action publique qui est en question, même s'il est clair que les approches pragmatiques ont contribué, sociologiquement et poli-

tiquement, à ouvrir le jeu aux citoyens ordinaires et à une série d'« êtres » considérés jusqu'alors par les analystes comme impertinents ou secondaires. Ce n'est pas non plus le pluralisme entendu, en Belgique en particulier, sur un plan institutionnel et administratif, synonyme d'équilibre du pouvoir, de négociation des forces et de représentation des intérêts. Ici, il faut plutôt revenir à *De la justification* de Luc Boltanski et Laurent Thévenot, puisque c'est à partir d'une réflexion sur la pluralité des ordres de justification que l'on peut, par exemple, s'inquiéter de la prédominance de l'ordre d'évaluation marchand qui vient mordre jusque sur la production et l'évaluation des savoirs académiques et scientifiques.

Or, et même s'il est incontestable que le marché semble s'attaquer à toutes les formes de l'action publique, penser le pluralisme c'est précisément rappeler qu'il y a d'autres modes d'évaluation et que l'action publique doit s'appuyer sur une variété d'ordres de justification, lesquels s'ancrent eux-mêmes dans une diversité de manières d'être au monde et de se rapporter à autrui. Penser le pluralisme de la sorte permet ainsi de voir ce que le marché réduit et contient, permet et empêche. Mais, plus largement, c'est aussi voir que cette double opération de réduction et de contention est le lot de toute politique. Toutefois, pour en voir les méfaits, pour en souligner les vices, il convient de ne pas se cantonner à cette idée d'une variété de mondes ou de cités, pour reprendre les concepts de *De la justification*²⁰.

En effet, il ne s'agit pas uniquement de s'en tenir à l'horizontalité du pluralisme des valeurs, des principes ou des « référents » de l'action publique. Il faut encore situer les descriptions dans la diversité des usages des choses et des formes d'expérience des personnes²¹, l'enjeu étant alors de donner à voir la matière diverse sur laquelle se façonne et s'édifie une communauté politique, laquelle peut dès lors être jugée sur le plan de sa capacité à se montrer « hospitalière » à une variété de

²⁰ L. Boltanski & L. Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

²¹ À cet égard, on a pu parler de « double pluralisme » : le premier faisant circuler dans l'horizontalité des principes, ou plus largement des « cités », le deuxième amenant à plonger dans la verticalité des régimes d'engagement dans le monde, régime allant du proche au public, de l'accommodement familial au traitement en généralité. Voir M. Breviglieri & J. Stavo-Debaugé, « Le geste pragmatique de la sociologie française. Autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Anthropologica*, op. cit. ; M. Breviglieri & J. Stavo-Debaugé, « Sous les conventions. Accompagnement social à l'insertion : entre sollicitude et sollicitation », in F. Eymard-Duvernay (dir.), *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, Tome II Développements, Paris, La Découverte, 2006, p. 129-144 ; L. Pattaroni, « Le geste moral : perspective sociologique sur les modalités du vivre ensemble », *Carnet de Bord*, n° 2, 2001, p. 67-77.

façons de s'engager dans le monde²², mais aussi d'en avoir l'usage et de le faire valoir. Un tel pluralisme n'est alors pas simplement une manière de faire l'éloge de la « diversité » (des acteurs, des intérêts, etc.), il peut nourrir la critique en ceci qu'il rend attentif aux différences qui comptent, c'est-à-dire qui importent pour les personnes, bien qu'elles ne soient pas nécessairement prises adéquatement en compte par l'action publique. Le texte de L. Lima s'inscrit dans cette perspective lorsqu'elle remarque que « l'objet de cette contribution est moins de dénoncer les abus liés à une forme clinique de jugement ou à la psychologisation des problèmes sociaux associée parfois à tort au régime de proximité que de pointer du doigt les désajustements entre le nouveau régime d'action dans l'action sociale et les dispositifs de jugement qui le font exister concrètement. » Dans son enquête, T. Moulaert démontre que le travail d'*outplacement*, loin de se réduire au principe de justification de la « Cité par projet »²³, nécessite aussi des formes d'engagement dans le proche et une capacité à s'inscrire dans une « action en plan ».

De là, on peut donc voir que l'approche pragmatique n'est pas dénuée d'une portée critique, interne à ses manières d'appréhender le monde. Tout d'abord, remarquons qu'opérer une lecture rapprochée de l'action publique ne signifie nullement qu'il s'agit de s'éloigner d'un travail d'élucidation de ses ressorts. En s'interrogeant sur le pluralisme de ces ressorts, en décrivant les tensions qui accompagnent toute action publique, en particulier du fait du déploiement de dispositifs servant à aligner des conduites et à les inscrire sur un même plan normatif, s'ouvre ainsi un travail d'enquête sur les formes de tyrannie et d'oppression dont elle est porteuse²⁴.

De manière plus générale, on peut considérer que le renouvellement à l'œuvre, présenté en filigrane ici et confronté au domaine précis de l'action publique, devrait permettre une chose : mesurer à quel point la pensée critique ne s'arrête pas à Michel Foucault et à Pierre Bourdieu, mais que, tout en leur devant beaucoup, et même en cherchant parfois à s'articuler à leurs travaux, elle s'actualise et se régénère constamment,

²² Sur l'hospitalité comme un appui à la critique, voir J. Stavo-Debaugé, « Venir à la communauté. Pour une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance », thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2009, 965 p.

²³ Voir L. Boltanski & E. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

²⁴ Nous avons montré ailleurs en détail comment l'établissement des normes et les injonctions à la responsabilité nécessaires à la constitution du vivre ensemble instaurent au cœur de tout effort politique un horizon tyrannique à l'égard du pluralisme des formes d'engagement nécessaire à la poursuite d'une « vie bonne ». L. Pattaroni, « Politique de la responsabilité : promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie », thèse de doctorat, Paris/Genève, EHESS/Université de Genève, 2005.

contrairement à ce qui est encore très largement perçu, notamment au sein des recherches anglo-saxonnes.

Si la définition facile (et répandue) de la sociologie pragmatique consiste à la positionner en opposition avec la sociologie critique de Pierre Bourdieu, on ne peut pas en effet dire que ces approches négligent la critique, plusieurs contributions rassemblées ici attestent du contraire. Tout d'abord, elles en montrent l'éventuelle portée, la force et les faiblesses. Ainsi, P. Trabal montre comment le poids de la critique joue un rôle dans les ajustements des politiques publiques de lutte contre le dopage, même s'il est réservé quant à leur capacité à armer correctement la vigilance requise et disposer des bonnes prises pour l'action. En dénonçant l'éventuelle absence de clôture des épreuves liées aux nouveaux dispositifs d'aide sociale, la contribution de L. Lima ouvre une perspective critique ancrée dans une pragmatique de l'action publique qui révèle de l'intérieur la manière dont elle peut s'avérer difficilement soutenable pour les personnes, alors même qu'elle cherche à corriger des dérives antérieures²⁵. De son côté, A. Tricot donne à voir comment le traitement des risques d'inondations par l'État disqualifie d'autres modes d'appréhension des menaces et génère bien des effets pervers. Quant à la contribution de B. Frère, à partir du devenir de l'« économie solidaire », elle indique de quelle façon la critique peut se perdre et verser dans son envers. De son côté, J. Chabbal, en analysant les phénomènes d'indignation morale liée à la politique pénitentiaire française, montre de quelle manière la critique peut peiner à sortir de son cantonnement au registre « humanitaire ». Dans un autre registre, E. Kessous, en liant dispositifs de régulation et modèles politiques, ouvre une perspective nouvelle sur les options en matière de régulation de l'Internet, ici la critique commence par le travail de révélation des socles normatifs sur lesquels s'élève des solutions techniques.

Au moyen de cette reprise pragmatique des approches de l'action publique, on se trouve ainsi avec un horizon plus clair des enjeux des dispositifs techniques, de même que l'on peut mieux appréhender les principes qui arment ou guident l'action publique. La critique permet de lier dans un discours nouveau la visée d'un monde juste, le sens d'une humanité commune, le souci des singularités et la mise en œuvre

²⁵ Les apports d'une critique interne aux processus sont clairement mis en évidence dans le travail de Cyril Lemieux. Voir C. Lemieux, *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000. Différents travaux ont déjà mis en évidence de manière critique les tensions propres aux nouvelles formes du travail social de proximité sans les réduire à un phénomène de reproduction du pouvoir : M. Breviglieri, L. Pattaroni & J. Stavo-Debaugé, « Quelques effets de l'idée de *proximité* sur la conduite et le devenir du travail social », *Revue suisse de sociologie*, 29, 1, 2003, p. 141-157.

d'outils susceptibles de faire un droit à un pluralisme qui advient alors comme un bien, en tant que tel.

Vers une pragmatique de l'action publique

Pour finir, disons aussi que nous assumons un manque ou une omission ; en effet, dans cette introduction, le lecteur pouvait s'attendre à trouver une définition de l'action publique. En nous attachant aux travaux ici rassemblés, nous avons préféré laisser la question s'ouvrir à partir des enquêtes de terrain. En ce sens, cet ouvrage prend le parti de l'empirisme. On peut néanmoins avancer finalement quelques idées quant à ce qui paraît se dessiner comme une approche *pragmatique* de l'action publique.

Choisir le terme « action publique » et pas « politique publique » est déjà parlant, en cela qu'il invite à se distancier d'une stricte sociologie ou science politique des « politiques publiques ». Ce décalage invite déjà à se pencher sur les processus durant lesquels se fait, se joue, se définit ou se redéfinit, se délimite ou se négocie les choses du politique, de sorte qu'il ne s'agit donc pas seulement de s'en tenir aux résultats et aux produits finis d'un agir de l'État – résultats et produits usuellement décrits en termes de « politiques publiques ». Les premiers chercheurs ayant travaillé le politique en termes d'action publique²⁶ et non plus politiques publiques (Patrice Duran, Jean-Claude Thoenig, etc.) l'ont fait, généralement, en soulignant les ressorts stratégiques et les jeux d'acteurs (publics et privés), le rôle des scènes informelles, bref un ordre politique traversé par des négociations et des arrangements au sein desquels se jouent des conflits autour des intérêts des acteurs. Ces approches de l'action publique ont été influencées par la sociologie de Michel Crozier. Mais le paysage des analyses de l'action publique ne se résume plus à cet abord, « historique » dirions-nous et important s'il en est. Cet ouvrage constitue un indice supplémentaire du renouvellement des théories et approches à l'œuvre depuis plusieurs années²⁷. Même si elles prennent elles aussi distance avec la définition jugée trop étroite, stratégiste et souvent institutionnelle, des politiques publiques, les

²⁶ J.-C. Thoenig, « Politiques publiques et action publique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 5, n° 2, 1998, p. 295-314 ; J. Commaille, « Sociologie de l'action publique », in L. Boussaguet, S. Jacquot & P. Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, p. 413-421.

²⁷ C'est dans ce sillage que l'on peut situer les enquêtes initiées par le Groupe de Recherche sur l'Action Publique, voir F. Cantelli, *L'État à tâtons. Pragmatique de l'action publique face au sida*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2007 ; F. Cantelli & J.-L. Genard, *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, vol. 46, 2007 ; F. Cantelli, S. Jacob & J.-L. Genard, *et al.*, *Les constructions de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2006 ; S. Jacob & J.-L. Genard, *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.

sensibilités pragmatiques, dont le lecteur trouvera écho dans les contributions, s'éloignent de cet horizon théorique, qui emprunte le seul langage de l'intérêt, de la stratégie et du conflit. Les approches pragmatiques privilégient l'analyse de l'action publique en train de se faire, sans préjuger de ses sites et de ses arènes, sans limiter *a priori* la liste des personnes qui y prennent part et des choses qui s'y trouvent mises en forme ou travaillées²⁸. Comme le souligne la contribution de D. Cefaï, E. Gardella et E. Le Méner, il s'agit dans la pratique de l'enquête de saisir l'action publique sur les lieux de sa confection et de sa mise en œuvre, à hauteur des agents qui prennent en charge un problème et son « public », c'est-à-dire s'occupe de ses usagers et de ses patients. Dans un même ordre d'idée, la contribution de R. Normand et J.-L. Derouet appelle à circuler entre les échelles de description, afin de localiser les lieux de confection du global, en s'efforçant d'« étudier les sites locaux qui contribuent, de connexions en connexions, à élaborer des structures globales comme les centres de calcul que nous avons identifiés. Puis, dans un second mouvement, de travailler les processus de délégation et de traduction du global vers le local, en repérant les articulateurs et les localisateurs, comme le sont les experts des grandes organisations internationales ». À partir d'une enquête sur le vin, c'est également en raison de ce décalage entre « action publique » et « politique publique » que G. Teil, S. Barrey, S. Blanchemanche, P. Floux et A. Hennion ont eu le loisir de traiter le marché comme un mode d'action collective et comme une manière de prolonger une mobilisation pour la cause du « bio ». De même, c'est sur le fond de ce même décalage, que E. Pautard a pu s'inquiéter de voir de quelle manière des exigences environnementales et écologiques pouvaient se traduire dans des manières de faire ordinaires, au risque « de l'ingérence des régulations politiques dans la sphère des pratiques individuelles ».

On constate ainsi que l'introduction de ce décalage *pragmatique* entre politique publique et action publique ne sert pas seulement à enrichir nos descriptions mais qu'il est précisément le levier qui permet d'ouvrir un nouvel horizon d'inquiétude face au devenir des politiques publiques et de nourrir par là une critique inédite. Cette critique est rendue possible, on le comprend mieux maintenant, par un travail ethnographique qui nous fait tenir précisément au point où le politique se noue dans

²⁸ Ce faisant, elle est connectée à une sociologie des « problèmes publics », « problèmes publics » qui doivent d'ailleurs être situés dans une gamme plus ample de « troubles » et de mouvements critiques. Voir M. Breviglieri & D. Trom, « Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville », in D. Cefaï & D. Pasquier, *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2003, p. 399-416 ; J. Stavo-Debaugé, « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut », in D. Cefaï & D. Pasquier, *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, op. cit., p. 347-371.

l'entrelac des corps, des gestes et des dispositifs matériels et conventionnels, c'est-à-dire à la croisée de l'épaisseur de l'agir humain et de la diversité des figures de la bonne société en vue desquelles ou pour lesquelles l'action publique est engagée. En suivant pas à pas les différentes enquêtes présentées dans cet ouvrage, on s'aperçoit en fin de compte que décrire et penser l'action publique relève à la fois d'un défi méthodologique et théorique pour les sciences sociales et d'un défi politique pour notre démocratie.

Au regard des réflexions qui précèdent, nous avons structuré l'ouvrage en deux grandes parties, renvoyant chacune à un horizon essentiel des sensibilités pragmatiques : 1) l'horizon de la morale et du politique, 2) l'horizon des institutions, des dispositifs et des objets. La première partie regroupe ainsi des travaux empiriques qui montrent comment les transformations contemporaines des dispositifs de l'action publique lient de manière inédite des enjeux moraux et politiques, en ouvrant par exemple des questions de confiance interpersonnelle au cœur des relations administratives ou encore en s'appuyant sur des convictions intimes pour régler des problèmes publics. La deuxième partie de l'ouvrage regroupe quant à elle des contributions qui prêtent tout particulièrement attention à la matière de l'action publique. Elles donnent à voir ainsi en détail les transformations pratiques de l'action publique. Ce regard minutieux – partagé aussi par les contributions de la première partie – nous permet de mieux comprendre le politique en action, c'est-à-dire la manière dont les principes gouvernant l'action prennent effet tout en étant transformé par les dispositifs qui les traduisent dans le monde. La distribution des contributions dans ces deux parties n'est toutefois ici qu'indicative car dans le fond elles s'efforcent toutes de lier d'une manière ou d'une autre ces deux horizons s'ancrant ainsi dans l'univers des « sensibilités pragmatiques ». En dégageant ce double horizon, ces approches contribuent à élargir de manière importante notre compréhension des défis à relever pour forger une action publique renouvelée.

Horizon de la morale et du politique

Le chapitre de **Daniel Cefai, Édouard Gardella et Erwan Le Méner** porte sur les dispositifs d'urgence sociale en France et cherche à comprendre ce qui se « fait » durant les maraudes qui se réalisent auprès des sans-abri à Paris. Cette enquête prend appui sur une ethnographie du travail de maraude réalisé non seulement par le Samu Social de Paris, créé en 1993, mais aussi par une quinzaine d'autres organisations parisiennes (la Croix Rouge, les Camions du Cœur, Médecins du Monde, la Protection civile, etc.). Cette contribution décrit dans un premier temps « les interactions en situation qui font la maraude ». Pour ce faire, trois

cadres (E. Goffman) sont mis en lumière : le cadre de l'aide à domicile – s'articulant lui-même autour de l'accomplissement de cinq « règles pratiques » (approcher sans offenser, faire dire sans soutirer, proposer sans imposer, servir sans s'asservir, quitter sans délaisser) –, le cadre de la sociabilité et le cadre de la persuasion. Dans un second temps, Daniel Cefai, Édouard Gardella et Erwan Le Méner explorent de près la maraude à partir des modalités de fabrication de la confiance, décomposée en confiance en soi des sans-abri, confiance interpersonnelle pour les maraudeurs et confiance dans les institutions. Cette enquête met à profit son enquête comparative pour esquisser, dans la conclusion, deux pôles – antagonistes – de la confiance, un pôle « institutionnel », où la régularité et la continuité *institutionnelles* de l'expérience du sans-abri sont privilégiées, et un pôle de « l'interconnaissance », où la régularité et la continuité *personnelles* de l'expérience du sans-abri priment.

Le chapitre de **Naziah Aboubeker** se base sur une enquête ethnographique menée au sein d'une préfecture française, plus concrètement, les services administratifs de la Réglementation l'Admission au Séjour. Cette enquête examine les situations au travail de guichet des fonctionnaires tout en prenant en compte les activités situées et les appuis moraux de l'action. Ces deux aspects sont combinés à un regard interactionniste de manière à saisir la constitution de la méfiance et du soupçon dans l'activité au guichet face aux demandeurs de permis de séjour en France. La question que l'auteure se pose est la suivante : comment s'opère la construction de la méfiance au guichet et le basculement dans le soupçon ? Pour ce faire, Naziah Aboubeker mobilisera également l'approche de l'anthropologie des techniques et la sociologie de la production scientifique qui l'aideront à postuler que « l'activité élémentaire d'identification-vérification du fonctionnaire repose sur une activité de perception et de qualification d'une situation : c'est sur un ensemble d'indices, de signes et d'informations que déchiffrent l'employé que va s'organiser l'interaction au guichet. Le travail administratif se situe alors constamment au-delà d'un travail d'exécution ».

Le chapitre de **Tommaso Vitale** développe une étude de cas autour d'un conflit urbain portant sur l'aménagement d'un camp de Roms à Milan. Cette enquête prend appui sur une ethnographie fine de ce conflit d'action publique. D'abord, c'est le comité de quartier qui est l'acteur principal et qui présente le camp comme « laid et inhospitalier » sans mentionner la présence des Roms. Ce n'est qu'au cours de l'année 1999 que les Roms vont être l'objet de critiques et que le conflit de quartier deviendra alors un problème citoyen autour de l'évacuation des Roms. La contribution de Tommaso Vitale repère le rôle et l'action des administrations locales, des responsables politiques, des acteurs associatifs, de collectifs militants, mais aussi des Roms eux-mêmes – le comité de

quartier disparaissant alors quasi de l'arène publique. Cette enquête suggère quatre pistes pour éclairer pourquoi « la critique n'a pas été en mesure d'inverser les dynamiques de production du consensus » : la vulnérabilité des Roms, la force des préjugés anti-tsiganes, l'absence de dispositifs de coordination entre les acteurs du conflit et l'organisation administrative sectorialisée – et fragmentée. Dans le prolongement, l'auteur ajoute encore deux autres éléments éclairant particulièrement l'échec de la critique de cette politique d'expulsion : la défaillance des processus de « traduction » et la faible présence d'un tissu institutionnel « capacitant » (au bénéfice de tous les acteurs engagés dans ce conflit).

Le chapitre d'**Anne Tricot** s'intéresse à la manière dont l'État et les savoirs experts définissent les risques d'inondation et cartographient les sites qui s'y trouvent exposés. Elle contraste les formats de traitement de l'environnement engagés par l'État et ses agents avec les manières dont les riverains se rapportent à la menace de crues des cours d'eau auprès desquels ils habitent. En s'appuyant sur la sociologie des « régimes d'engagement » proposée par L. Thévenot, elle montre comment les façons de vivre avec et auprès de ses cours d'eau que déploient les riverains ne sont pas prises en compte par l'action publique et ne parviennent pas à se faire valoir. L'action publique laisse ainsi en souffrance des savoirs et des manières d'être issus d'un commerce proximal et familial avec les rivières et autres fleuves, de même qu'elle prend des décisions lourdes de conséquences sans leur accorder la moindre chance de peser sur les processus de zonage qui rendent certains lieux inconstructibles, lors même qu'ils sont habités de longue date.

Le chapitre d'**Anthony Pecqueux** se concentre sur la requalification patrimoniale d'un monument, le château de Lunéville, partiellement ravagé par un incendie en 2003. Il y montre que si l'histoire de ce bâtiment est engagée comme une « ressource pour l'action » lors de sa requalification, les autorités publiques en charge de sa réfection et de sa réaffectation patrimoniale ont dû composer avec la somme des appropriations locales dont le château avait fait l'objet par une grande diversité d'utilisateurs qui ne s'y rapportaient pas comme à un monument. L'auteur s'efforce de documenter ses différents usages et de montrer de quelle manière ils ont pu rentrer en tension avec le traitement que les autorités publiques entendaient réserver au château lors du double processus de sa reconstruction et de sa requalification. Le texte donne alors à voir comment ces différents usages ont été progressivement pris en compte, faisant ainsi des usagers des participants à l'action publique.

Le chapitre d'**Éric Pautard** explore la distance qui sépare le « dire écologique » et le « faire environnemental ». Son souci n'est pas de dévoiler une énième fois une incohérence entre le dire et le faire mais bien au contraire d'explorer le travail qui permet d'inscrire une éthique

environnementale dans les gestes du quotidien. Dans cette perspective, il s'attarde tout d'abord sur le passage aux fils des dernières décennies d'une « discipline des pratiques » à la notion d'« éco-citoyen ». Au fil de ce passage l'État change de « registre d'exhortation », abandonnant petit à petit les formes plus coercitives au profit de politiques incitatives visant à « sensibiliser » les personnes. Dans un second temps, l'auteur se penche alors sur la manière dont ces politiques publiques justifient et délimitent les bons gestes à adopter (à travers le cas entre autre des campagnes de sensibilisation de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)). Il élargit ensuite son analyse à différentes associations non gouvernementales qui visent aussi à orienter les pratiques individuelles. Éric Pautard montre ainsi comment les politiques de sensibilisation passent à la fois « par un ensemble de médiateurs dans le processus de définition et de diffusion d'une éthique environnementale du quotidien » (médias, militants, dispositifs matériels) et une grande variété de format d'interpellation (recommandations, conseils, préconisation, etc.). L'enjeu est en fin de compte de pouvoir lier les régimes d'argumentations publiques et les régimes d'engagement personnel, une manière renouvelée de penser l'articulation entre contrôle social et pratiques quotidiennes.

Le chapitre de **Patrick Trabal** entend combler une lacune des études sur le dopage dans le sport, en s'attachant à suivre le déploiement de la lutte contre le dopage, « rarement posée comme objet d'étude ». Au lieu de participer au chœur des voix dénonçant l'« inertie », l'auteur entend montrer les « transformations peu visibles » de la lutte contre le dopage. Patrick Trabal retrace ainsi l'évolution des politiques de lutte contre le dopage, indique le rôle de la critique dans ses réajustements et montre de quelle manière les acteurs y engagent des rapports au temps, en « reliant leurs critiques aux modalités temporelles de l'action ». Ce faisant, en plongeant au « cœur des dispositifs » progressivement mis en place, l'auteur montre comment surgissent des tensions entre des « principes » et les « milieux » où ils doivent s'exercer, il plaide alors pour la mise en œuvre d'une « action durable ».

Le chapitre de **Jeanne Chabbal** s'est donné pour objectif de traiter un processus d'action publique, celui de la politique pénitentiaire française, tout en insistant sur les ressorts et sur les modalités d'intégration de phénomènes d'indignation morale. En prenant appui sur les travaux de Luc Boltanski, notamment « La dénonciation » et *La souffrance à distance*, l'auteure montre que la politique pénitentiaire est régulièrement mise à l'épreuve par la résurgence de deux types d'indignations, perçues comme antagonistes, qui contribuent à sa définition : d'un côté, l'indignation « humanitaire » face à la condition des personnes détenues qui appelle à l'amélioration de celle-ci et de l'autre, l'indignation « sé-

curitaire », suscitée par la souffrance des victimes de crimes qui appelle à un durcissement du traitement réservé aux délinquants. Ainsi comme le souligne Jeanne Chabbal : « Les évolutions de la politique pénitentiaire semblent suivre un mouvement dialectique dans lequel les registres humanitaire et sécuritaire sont alternativement prioritaires ou subsidiaires, en fonction de la saillance des problématiques et des valeurs soulevées, sans que l'un d'entre eux ne disparaisse totalement ».

Le chapitre de **Léa Lima** interroge les processus d'individualisation de l'action sociale à travers une enquête sur les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes. Le dispositif enquêté – le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) – se caractérise en particulier par le fait qu'il suppose une aide ajustée au cas par cas et délivrée en fonction du projet porté par le jeune. L'analyse montre qu'une des caractéristiques essentielles de ces nouveaux dispositifs est la transformation des formes de jugement mis en œuvre pour octroyer l'aide. En effet, il s'agit désormais de décider l'octroi d'une aide non plus en fonction « des principes de justice traditionnellement mobilisés dans l'assistance que sont le besoin et le mérite » mais « au vu de ses effets potentiels sur les bénéficiaires et de leur capacité à en tirer profit ». Ce « principe d'efficacité de l'aide » implique des transformations importantes des procédures de jugement et aussi des personnes qui apparaissent comme pouvant légitimement juger. En particulier, les rapports de proximité établis dans la relation d'aide jouent un rôle central dans la production d'un jugement personnalisé. Ce rapprochement s'accompagne aussi de la mise en place d'un ensemble de dispositifs visant à mettre à l'épreuve la personne de manière progressive afin d'évaluer son potentiel. L'entrée par la légitimité des jugements à l'œuvre dans ces nouveaux dispositifs d'aide sociale, permet ainsi à Léa Lima de prendre au sérieux les transformations d'aides sociales tout en explorant de manière critique les tensions inédites qui en découlent.

Le chapitre de **Thibault Moulaert** porte sur les procédures d'*outplacement* mises en place ces dernières années en Belgique, visant à permettre à des personnes licenciées de plus de 45 ans de retrouver un emploi. L'auteur propose d'analyser ces procédures dans la lignée de la vieille problématique de la gestion des fins de carrières. À cet égard, les procédures d'*outplacement* représentent une rupture certaine car au lieu d'aller dans le sens des outils qui favorisaient une sortie anticipée du monde du travail, elles accompagnent la tendance inverse qui vise la prolongation de la carrière. On est ainsi en présence d'une véritable politique d'activation des personnes qui vise à les responsabiliser en les faisant passer de « demandeurs d'emploi » à « offreurs de services ». À partir d'un suivi ethnographique des séances de formation offertes dans le cadre de l'*outplacement*, Thibault Moulaert analyse les épreuves

inédites que ces dispositifs d'activation font peser sur les personnes. Ces dernières doivent en particulier apprendre à faire preuve de « motivation » et à développer des « réseaux » afin de pouvoir développer de nouveaux « projets ». L'*outplacement* s'inscrit ainsi dans les transformations plus amples des politiques sociales contemporaines, transformations qui à la fois ouvrent de nouvelles possibilités d'aide mais font naître aussi de nouvelles tensions (liées à une mise à l'épreuve plus soutenue des personnes).

Le chapitre de **Bruno Frère** porte sur les transformations de l'économie alternative en France. Cette enquête se base sur une analyse des textes publiés dans plusieurs revues (*Autrement*, la *Lettre de l'Agence de Liaison des entreprises alternatives* (ALDEA), etc.) de 1978 à 1983. Cette contribution explore ce corpus de textes en examinant comment les « topiques » artiste et sociale ont fait partie intégrante du monde de l'économie alternative. Bruno Frère souligne l'émergence d'un nouveau lexique du capitalisme : l'abandon progressif de la « topique » sociale au bénéfice d'un argumentaire sur la libre création, les nouvelles technologies et un état d'esprit (convivialité, enthousiasme, passion, etc.). L'évanescence de la topique sociale donne à voir des changements importants dans les argumentaires des rédacteurs d'*Autrement*. C'est ainsi que disparaîtra progressivement, dans cet univers, la figure du désaffilié, « celui ne disposant pas des compétences techniques et/ou professionnelles qui sont exigées par les activités valorisées (informatique, graphisme, etc.) ». Cette contribution montre, par contre, que la topique sociale, désignant une argumentaire sensible à la précarité des populations (et à leur capacité d'entreprendre), reste l'état d'esprit dominant de l'ALDEA, qui se muera d'ailleurs plus tard en réseau d'économie alternative et solidaire (REAS).

Horizon des institutions, des dispositifs et des objets

Le chapitre de **Ludivine Damay** propose de réexaminer le tournant délibératif et participatif dans l'action publique. Le budget participatif à Mons, en Belgique francophone, est étudié de près et fait l'objet d'une enquête de terrain mêlant ethnographie et entretiens. L'angle d'attaque est original : l'auteur cherche à comprendre les capacités critiques des participants et la dynamique qui les caractérise dans cet univers participatif. Afin d'éclairer comment se fonde la légitimité en action dans ce dispositif délibératif, trois axes sont détaillés dans un premier temps : la critique à partir d'arguments techniques ou legalistes ; la critique de la représentativité des participants tant politiques qu'associatifs ; la critique portant sur l'attitude communicationnelle. Mais le chapitre ne se clôture pas là. Dans un second temps, il va explorer un aspect jusqu'ici encore peu abordé dans la littérature francophone : comment les acteurs

agissent pour dépasser « l'évitement » du politique. Ainsi Ludivine Damay, influencée par les travaux de Nina Eliasoph et de John Dewey, montre selon quelles modalités certains acteurs parviennent à se grandir dans ces arènes délibératives, non seulement en critiquant directement le politique, mais aussi en s'exprimant à partir de leur expérience concrète.

Le chapitre de **Mathieu Berger** s'appuie sur une étude ethnographique et examine la discussion publique portant sur la revitalisation d'un quartier bruxellois (dans une logique de planification concertée avec le lancement d'un Contrat de quartier, ou une Commission Locale de Développement Intégré). Cette enquête cherche à démontrer les différentes contraintes situationnelles que les participants citoyens rencontrent dans la discussion participative. Pour démêler l'écheveau de ces contraintes, l'auteur se penche sur la compétence référentielle (ou topique) des participants citoyens et leur capacité attestée de juger des objets et des terrains pertinents. En suivant les différentes manières dont les personnes dans les réunions identifient des objets non pertinents, étrangers, « hors » quelque chose, l'auteur propose de faire l'inventaire des contraintes et des principes de réduction du référentiel. En ce sens, ce chapitre identifie une série de contraintes telles que les contraintes de publicité et d'orientation vers l'accord, les contraintes programmatiques, les contraintes de réalisme et de faisabilité ainsi que les contraintes de temps. En insistant donc sur les différentes dimensions contextuelles pesant sur le référentiel de la discussion, Mathieu Berger postule que « la contribution positive des voix profanes à la concertation publique – ce qu'elles *font* plutôt que ce qu'elles *ne font pas* – se joue surtout actuellement à un niveau infradiscursif, présymbolique, et ne se laisse dès lors étudier qu'à travers des techniques d'enquête ethnographiques et des matrices analytiques héritées du pragmatisme ».

Le chapitre de **Geneviève Teil, Sandrine Barrey, Sandrine Blanchemanche, Pierre Floux et Antoine Hennion** témoigne d'un renouveau des études sociologiques sur le marché. En suivant le travail des producteurs de vin désireux de « rendre la culture de la vigne plus respectueuse de l'environnement » en participant à la confection de labels « bio » faisant valoir la qualité spécifique de leurs produits, les auteurs invitent à traiter le marché comme un genre spécifique d'instrument d'une action collective au moyen duquel peut se faire valoir une qualité. Ce faisant, tout en offrant un regard neuf sur le marché et sur ces équipements, leur contribution permet également de croiser des domaines sociologiques ordinairement disjoints, en traitant d'un même mouvement des gestes politiques et des gestes marchands, sans négliger le travail des consommateurs qui ne figurent pas seulement comme des clients, puisque c'est comme des « amateurs » soucieux d'une variété de

« qualités » et développant des capacités appréciatives diverses qu'ils sont figurés par les auteurs.

Le chapitre de **Benoît Bernard** analyse ce qui met et ce que met en forme un indicateur – un pourcentage de chêne par surface boisée – que les forestiers luxembourgeois ont créé, négocié et manipulé. Cette contribution illustre la capacité des acteurs à régler leurs conflits, à imposer une définition de la réalité et à assurer une coordination, et ceci afin de renouveler leur position et leur action au sein de leur environnement sociopolitique. Plus concrètement, l'auteur montre, d'une part, comment l'élaboration de cet instrument qu'est l'indicateur repose sur des accords reconnus comme légitimes par les acteurs. Et d'autre part, il dévoile comment à partir de l'élaboration d'un outil de gestion, les forestiers ouvrent leur champ d'action dans une dimension relationnelle, stratégique et d'identité professionnelle. Enfin, l'originalité de l'étude, comme l'affirme Benoît Bernard, révèle comment « D'une action publique orientée uniquement sur les procédures administratives, des relations impersonnelles et marquée par une empreinte legaliste, les forestiers ont diversifié leurs actions selon des publics ciblés et ont redéfini des normes héritées ».

Le chapitre de **Michel Catla** propose une analyse de l'élaboration, de l'instruction et de l'évaluation de projets d'entreprises dans le cadre d'une action publique pilotée par un conseil régional. En privilégiant le regard sur le processus de confection des projets, l'auteur développe une approche du projet attentive à la description empirique des projets tels qu'ils sont et tels qu'ils se font. Ainsi, on peut affirmer, avec ce cas, que la vie des projets est avant tout une démarche collective et son trajet suit des arrangements qui s'opèrent au fil de leur instruction :

En effet, nous sommes face à une action publique qui veut se mettre au service d'acteurs privés et d'un certain dynamisme à la fois marchand et social, mais aussi une action qui doit construire elle-même une demande inexistante ou peu structurée. Ce difficile travail passe notamment par l'engagement de fonds qu'il faut justifier face à une opposition hostile, par des tensions politiques qu'il faut gérer, par la mobilisation d'un nombre important d'acteurs individuels et collectifs nécessitant une importante coordination, par une réorganisation interne des services permettant la gestion des flux de dossiers, par l'invention de procédures jusqu'alors inexistantes, par la création et la pérennisation de nouvelles activités d'accompagnement et de suivi. L'acteur politique est bien l'entrepreneur de sa propre action, mais au risque d'en perdre la légitimité à trop vouloir forcer sa réussite.

Le chapitre de **Benoît Demongeot** compare le tramway comme objet d'action publique à Grenoble en France et à Dublin en Irlande. Pour ce faire, il analyse l'élaboration des projets de tramway au travers de registres de justification et de formes d'expertise qui se développent et

s'opposent dans ces deux contextes différents. Ce chapitre cherche d'emblée à articuler une enquête de terrain de longue haleine (entretiens, documents, etc.), un travail comparatif et une approche de type pragmatique, ce qui en fait un chapitre particulièrement original. Le lecteur aura l'occasion de saisir non seulement la texture de ces argumentaires mais aussi les réseaux d'acteurs qui participent à leur publication et à leur mobilisation. À l'instar de ce que Benoît Demongeot pointe dans ce chapitre particulièrement éclairant sur les logiques politiques, variées et processuelles, des transports publics, on retrouvera à Grenoble des formes d'expertise urbanistes dont les dimensions prospective et prescriptive sont beaucoup plus fortes, tandis que, dans le cas de Dublin, l'approche sera plutôt à dominante « gestionnaire ».

Le chapitre d'**Emmanuel Kessous** porte sur la gestion de l'identité privée dans les univers numériques. L'analyse part du constat qu'il y a un écart important « entre les craintes concernant les possibilités de traçage des réseaux et les pratiques effectives où l'on constate un relâchement constant dans les précautions mises en œuvre ». Pour Emmanuel Kessous, cet écart qui est aussi celui entre les « lanceurs d'alerte » et les utilisateurs tient au fait que les critiques s'appuient sur une conception datée de la *privacy* qui ne correspond pas aux usages de l'internet. Pour éclairer ce décalage, Emmanuel Kessous opère en deux temps. Il dégage tout d'abord « un certain nombre de faits stylisés qui décrivent l'économie numérique ». Puis, il caractérise « trois figures du politique dans lesquelles les individus déploient leur *privacy* ». Ce travail de description et de systématisation permet alors de mettre en rapport, dans une posture typique des approches pragmatiques, des conceptions juridiques de la protection de la vie privée, des modèles politiques et des dispositifs pratiques de régulation des univers numériques.

Le chapitre de **Yann Bérard** prend la constitution de CV comme un objet d'expertise technique et montre les opérations de traduction autour de la formation et les usages d'une technique de gouvernement, celui du système politique de l'UE, en insistant notamment sur son internationalisation et ses effets sur l'action publique. À travers cet objet d'étude, l'auteur insiste finement sur des modes concrets du pouvoir à distance que l'Union européenne exerce à présent. Pour ce faire, l'auteur restitue l'itinéraire généalogique dans lequel s'inscrit la formation de « cette technique de gouvernement », pour regarder plus finement par la suite la mise en situation concrète de la relation qui lie actuellement l'UE, comme bailleur de fonds, à la mobilisation des savoirs « à grande échelle ». Ce chapitre suggère de voir dans le CV d'expert un instrument politiquement fort. Yann Bérard souligne une dimension saillante : « Dans le cas présent, la force du gouvernement à distance apparaît

également très liée à l'existence de *dispositifs d'intéressement* orientés vers une mobilisation aussi large que possible d'individus dotés, pour une part, de savoirs très spécialisés (les experts), pour l'autre, de savoirs peu spécifiques et donc hautement transférables (les consultants) ».

Le chapitre d'**Arnaud Mias** prend pour objet l'action publique européenne dans le domaine de la politique sociale, et plus précisément la production de directives européennes en matière de droit du travail dans les années 1990. En s'inspirant des approches génétiques de l'écriture juridique, l'auteur s'attache à retracer au plus près de la délibération collective la genèse de trois accords collectifs (congé parental en 1995 ; travail à temps partiel en 1997 ; contrat à durée déterminée en 1999). L'article présente ainsi dans le détail le cheminement, qui conduit, d'arènes en arènes, à la formulation des trois directives : les formes discursives et les acteurs impliqués ainsi que les dispositifs pratiques de débats. Cet effort descriptif permet de mettre en suspens l'explication rationnelle classique (consistant à répondre à la question suivante : quels intérêts, quelles motivations ont poussé chacun des représentants à signer le texte finalement adopté ?) pour donner à voir comment se forme, dans le cours même des négociations, la structure du texte final et la trame des articles qui le composent. L'auteur critique ainsi le « présentisme » des approches en termes de choix rationnel : l'accord sur les textes juridiques ne représente pas un équilibre entre des intérêts (nationaux) tels qu'on peut les identifier à l'instant où le texte est signé, mais le résultat d'un lent processus de négociations et de traductions. De plus, ce processus de négociation n'est pas simplement un jeu d'acteur mais il implique des objets et des dispositifs énonciatifs et rédactionnels qui contribuent à cadrer l'espace des possibles et à forger l'accord par leur structuration même et par leur circulation dans l'espace public européen. L'auteur conclut à l'importance des dispositifs procéduraux dans la production des compromis politiques autour des directives européennes tout en soulignant que l'analyse gagnerait à être prolongée par une attention plus marquée à la substance même des compromis, dans la lignée des travaux de L. Boltanski et L. Thévenot sur les registres de justification.

Le chapitre de **Jean-Louis Derouet** et **Romuald Normand** porte sur le rôle des instruments statistiques dans la politique européenne de formation tout au long de la vie. Cette enquête mobilise un travail de lecture des documents techniques et procède également d'une analyse de données avec le logiciel Pajek afin de repérer les acteurs et réseaux engagés sur ces questions de mesure. Les auteurs vont retracer d'abord l'évolution historique de ces indicateurs européens et le rôle des réseaux internationaux d'experts. Dans une large mesure, ces systèmes d'information reposent sur des principes différents de ceux en vigueur dans le

contexte politique français. Ce chapitre souligne à quel point les nomenclatures relèvent aussi de visions politiques, jusqu'à cristalliser un cadre épistémologique commun aux économistes du capital humain et aux chercheurs de la *school effectiveness* qui cherchent à repérer les variables de *contexte*, d'*inputs*, d'*ouputs* et de *process* dans les systèmes éducatifs. Ce type d'approche, notent Jean-Louis Derouet et Romuald Normand, légitime le développement de procédures de *benchmarking* qui permettent de comparer les standards et les pratiques entre pays. Les auteurs montrent comment la Commission Européenne, avec le soutien d'EUROSTAT, de l'OCDE et de l'UNESCO, a ainsi défini des indicateurs de comparaison qui sont utilisés dans la Méthode Ouverte de Coordination (MOC), dont les ressorts sont analysés dans la dernière partie de ce chapitre.